

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON
JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDICTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSCRIBES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

Nos lecteurs et surtout nos lectrices ont dû suivre avec un intérêt toujours croissant les péripéties de notre très ému feuilleton ROCAMBOLE; les infortunes de Jeanne de Balder, de Cerise, de Fernand Rocher, de Léon Holland, de la Baccarat, ont dû faire battre bien des cœurs, ainsi que la lutte entre sir Williams, le génie du mal, et le comte Armand de Kergaz.

Aujourd'hui l'œuvre célèbre de Ponson du Terrail entre dans une nouvelle phase: Rocambole, dont le rôle n'a été jusqu'à présent que relégué au second plan, va entrer en scène et accomplir ses fameux exploits, qui ont fait le succès immense de l'œuvre de Ponson du Terrail.

Club des Valets de Cœur

seconde partie de notre si intéressant feuilleton, nous ménage d'étonnantes surprises, des situations dramatiques et émouvantes, et nous sommes assurés que cette publication obtiendra, auprès de nos lecteurs et lectrices, un succès encore plus grand que le commencement, pourant si mouvementé, de ROCAMBOLE. Nous commençons aujourd'hui

LE CLUB DES VALETS DE CŒUR

AUJOURD HUI :
Le Congrès du Parti ouvrier.
Le Crime de Fontenay-sous-Bois.
Arrestation de l'assassin.
La Fête de la « Chanson ».

PAROLES ORLÉANISTES

Nous avons donné, à la première heure et avant que l'article de M. Ranc nous fût parvenu, notre appréciation personnelle du discours de M. d'Haussonville. Bien que celle de M. Ranc exprimât, en la publiant, de faire constater à nos lecteurs combien notre doctrine, sur ce point comme sur tant d'autres, est la même que celle de notre éminent confrère.

Il y avait, paraît-il, un beau vers dans la tragédie du Monde où l'on s'enivre. Comme il faut être juste avec ses adversaires, je reconnais qu'il y a aussi un joli mot dans l'interminable discours que vient de prononcer, à Montauban, M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française et délégué de M. le comte de Paris. « Le pape, s'est-il écrié, ne saurait avoir eu la prétention de créer un péché nouveau, le péché de monarchie! »

C'est fin et c'est juste. J'ai toujours reconnu que les monarchistes ont parfaitement le droit, non seulement en tant que monarchistes, mais en temps que catholiques, d'envoyer promener le Saint-Père quand il se mêle de leur indiquer la ligne politique à suivre. Il y a eu naguère des républicains catholiques dont quelques-uns ont laissé un nom : Bordas-Demoulin, Buchez, Frédéric Marin, Arnaut, de l'Ariège. Qu'ils fussent illogiques, c'est certain. Mais leur bonne foi était entière. C'étaient de très fermes républicains et des catholiques pratiquants sincères. Il aurait fallu beau voir que l'autorité pontificale leur enjoignît de se rallier à la Monarchie ou à l'Empire. Ils auraient haussé les épaules. Et si demain, il plaisait au successeur de Léon XIII d'ordonner aux catholiques de prendre le contre-pied de la politique actuelle du Saint-Siège et d'excommunier la République, que dirions-nous ?

Mais ceci, c'est de la théorie, voire de la théologie. En fait, l'Encyclique de Léon XIII est arrivée à point pour pousser au désarroi, à la débandade du parti monarchiste. Le pape s'est prononcé au moment psychologique, à l'heure où la très grande majorité des adversaires de la République ne cherchaient qu'un prétexte pour renoncer à une lutte qu'ils reconnaissent impossible. On se lasse d'être battu. A ceux-là, Léon XIII a fourni le prétexte attendu. Voilà tout. Tous ceux qui, par respect humain, n'osaient pas se prononcer, se sont sentis couverts par le Vatican. Puis les malins du cléricisme ont jugé qu'il y avait pour eux avantage à se débarrasser de l'impedimentum monarchique. La monarchie ne leur apportant plus une force, au contraire, il n'y avait plus qu'à couper le câble. Ils n'ont pas hésité.

Voilà pourquoi le lâchage a été aussi complet, voilà pourquoi M. le comte de Paris reste seul avec M. d'Haussonville, et ça et là, sur divers points du territoire, quelques douzaines d'hobereaux ou de grands propriétaires.

M. d'Haussonville fait blanc de son épée. Il jure qu'un parti qui vient de subir une pareille épreuve est indestructible. Il n'est pas indestructible puisqu'il n'existe plus. Et la preuve qu'il n'existe plus, c'est que le comte de Paris est hors d'état d'indiquer à ses rares partisans un programme d'action. Je l'ai cherché ce programme dans le discours de M. d'Haussonville, c'était bien l'occasion puisque les élections sont prochaines. J'ai trouvé une longue diatribe contre la République et les républicains, mais de programme, néant. Tout ce que M. d'Haussonville a imaginé, c'est que les monarchistes ne doivent pas mettre une sourdine à leurs voix, ni un baillon à leurs lèvres.

C'est parfait, mais voilà deux ans que le porte-parole du comte de Paris nous rabâche cela et nous en sommes encore à attendre ces fameux candidats royalistes qui devaient si héroïquement arborer leur drapeau. M. d'Haussonville prétend que les républicains n'agissaient pas autrement sous l'Empire. On ne se présentait pas sous l'Empire comme candidat républicain, parce que cela n'était ni permis ni possible, parce que les bulletins des candidats auraient été saisis et les imprimeurs poursuivis. Mais aujourd'hui, avec cette bonne personne de République, rien n'empêche messieurs les monarchistes d'aller au scrutin, bannières déployées. S'ils ne le font pas, c'est qu'ils savent qu'ils ne peuvent avoir quelques rares succès qu'en se dissimulant, en s'abritant dans l'équivoque.

Enterrant sa harangue, M. d'Haussonville parodiant un mot célèbre, a dit que l'avenir appartenait « aux plus fiers », vous entendez bien, le plus fier, c'est M. le comte de Paris, c'est ce prince qui s'est cramponné à la queue du cheval noir, qui s'est fait le complice d'un soldat factieux. Oh ces souvenirs ne paraissent gêner ni M. le comte de Paris, ni M. d'Haussonville, car l'orateur de Montauban a eu l'aplomb de parler « du César de rencontre qui a fait il y a trois ans aux républicains une peur dont ils tremblent encore! »

Mais ce César de rencontre, M. d'Haussonville, votre prince? a travaillé avec lui, vos amis ont conspiré avec lui, et c'est leur argent qui soldait l'opération! En fait de cynisme orléaniste, je ne crois pas qu'on puisse trouver mieux.

RANC.

LA POLITIQUE

Sur la foi d'une dépêche de provenance plus que suspecte, on a annoncé hier aux congressistes ouvriers réunis à Marseille, que l'expulsion de l'Allemand Liebknecht avait été décidée par le gouvernement de la République.

C'a été, pour les violents, le prétexte tout trouvé d'injurier M. Carnot et de déclarer que la France était à plat ventre devant l'Allemagne.

Or, il s'est trouvé que rien n'est venu confirmer la dépêche à laquelle, sur le premier moment, Liebknecht lui-même déclarait ne pas croire.

Nous avons reçu toute la journée des masses de nouvelles de Paris, nous avons appris que Liebknecht partait de Marseille pour Mulhouse où il était appelé par les organisateurs d'une grande réunion socialiste, — mais, cette expulsion qui a fourni à certains de si beaux titres en vedette, n'a pas plus été confirmée ce soir que ce matin.

On nous permettra donc de ne pas en croire. On nous le permettra d'autant mieux que rien, à mon avis, ni dans les discours, ni dans les actes de cet Allemand, n'autorisait un tel abus de pouvoir. Il fait partie d'un congrès sérieux, sérieusement organisé, dont certaines tendances ne sont pas du goût de tout le monde, c'est vrai, mais dont les théories doivent être très attentivement étudiées et dont l'importance s'affirme de plus en plus capitale et actuelle. Dans ce congrès, dont nous suivons chaque jour les travaux, Liebknecht a fait entendre un langage mesuré, et son appréciation de la question d'Alsace-Lorraine n'est pas de celles qui puissent déplaire à des Français. Ses déclarations n'ont causé d'ailleurs ni troubles ni difficultés, — il serait donc odieux que ce chef d'école politique et sociale fut inquisiteur sur le sol de la nation qui a proclamé le droit de tous à la discussion des choses religieuses, politiques et sociales.

Cela ne veut pas dire que nous nous accommodions de toutes les théories des internationalistes. L'idée de patrie, si elle passe aux yeux de quelques-uns pour une idée vieillie et bourgeoise, nous apparaît encore comme la plus fortifiante, la plus haute et la plus chère de toutes. Mais nous ne sommes pas de ceux qui prétendent étouffer la discussion et refuser — même à nos adversaires — le droit d'avoir raison — s'ils ont raison. Nous cherchons ailleurs que dans les théories internationales la solution possible du problème social; à ceux qui affirment que l'on n'y arrivera que par la violence, nous affirmons, nous, que c'est la solution pacifique qui, seule, sera une véritable solution. Le peuple, au bout de nos discussions, finira bien par voir de quel côté sont ceux qui, avec la meilleure foi, ont le mieux conscience de ses droits et de la façon équitable de les mettre en pratique.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 27 septembre.

LE PERSONNEL COLONIAL

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, prépare un décret de réorganisation des directions de l'intérieur dans les colonies.

Cette réforme porte à la fois sur le mode de nomination du personnel et sur le cadre des directions.

Les règles de recrutement et d'avancement, le nombre et le traitement des employés seront fixés, dans chaque colonie, par arrêtés du gouverneur. Il sera pourvu de même à toutes les nominations, mais les promotions aux emplois supérieurs de chefs

de lade, assez gravement pour inquiéter ses médecins; ce lui avaient ordonné de retourner en Sicile.

Armand de Kergaz était donc parti, ramenant la jeune mère, car Jeanne était grosse de sept ou huit mois alors, sur cette terre de Sicile où le soleil est si doux pour ceux qui souffrent.

L'influence du climat béni n'avait point tardé à se faire sentir.

Jeanne était promptement revenue à la santé, plus belle, plus jeune que jamais. Son enfant était né à Palerme; les verts rameaux d'un sycomore avaient ombragé son berceau, le murmure de la vague d'azur resplendissant au soleil avait été la première chanson qu'il eût entendue.

Et comme l'air tiède et parfumé de cette belle contrée était salubre à ce cher nourrisson, bien que la comtesse se fût trouvée établie à la fin de la première année, ils s'étaient oubliés à Palerme pendant trois années encore.

Cependant, un jour, le mal du pays, ce mal bizarre et si commun en même temps, était venu frapper à leur porte.

Au milieu des pins d'Italie, des lauriers-roses et des sycomores, sur cette terrasse de leur villa qui dominait au loin la mer bleue comme un saphir sans fin, en écoutant cette plainte éternelle et si douce à l'oreille du flot qui roule sans relâche le sable doré de la grève, les deux jeunes époux, que le bonheur avait fait oublier si longtemps, se souvenaient de notre France.

Ils ne songèrent point à Paris d'abord, à cette grande et moderne Babilonne où ils avaient aimé et souffert, mais ils se souvenaient de cette belle et poétique contrée nivernoise où M. de Kergaz avait acheté, à son premier retour, une terre seigneuriale, et dans laquelle il s'était reposé quinze jours avant d'aller redemander la santé de sa femme aux chaudes haleines du Midi.

et de sous-chefs de bureau ne seront définitives qu'après approbation du sous-secrétaire d'Etat.

Quant aux directions, elles formeront dans chaque colonie un cadre spécial et local.

Cette mesure permettra de réaliser d'importantes économies en diminuant le personnel et en évitant des déplacements très coûteux d'une colonie à l'autre.

Un article du projet de décret maintient les droits acquis du personnel actuel en ce qui touche la solde et les pensions de retraite.

MEETING DES PROFESSEURS LIBRES

Un meeting des professeurs libres, instituteurs et institutrices, a eu lieu hier soir à la Bourse du Travail, sous la présidence de M. Foucher, secrétaire général de la Ligue pour la suppression des bureaux de placement. Deux cents personnes assistaient à la réunion.

Après un discours de M. Foucher, l'ordre du jour suivant a été voté : « Les instituteurs et institutrices libres, réunis à la Bourse centrale du Travail, le 26 septembre 1892, à neuf heures du soir, acceptent la constitution du syndicat et s'associent à la Ligue fédérative pour la suppression des bureaux de placement. »

La séance a été levée à dix heures et demie.

Pendant la sortie, deux anarchistes qui avaient réussi à se glisser dans la salle ont entrepris de porter leurs théories. Des colloques très vifs se sont échangés, et sans l'intervention des gardiens de la Bourse du Travail, ils auraient dégénéré en rixe.

M. THIVRIER POURSUIVI

M. Thivrier, député, vient de se voir dresser procès-verbal par la Compagnie des chemins de fer économiques de l'Allier, pour avoir voyagé sans billet sur le réseau départemental. Le procès-verbal a été transmis au parquet de Montluçon.

La carte de circulation des membres du Parlement n'étant valable que sur les réseaux des grandes Compagnies, la Compagnie de l'Allier est décidée de porter la question devant les tribunaux.

UN « LIVRE JAUNE »

Le ministre des affaires étrangères fera distribuer à ses députés un « Livre Jaune » faisant suite à celui publié avant la clôture de la session, et concernant les négociations commerciales.

Ce « Livre Jaune » contiendra les pièces relatives à la Suisse, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie, et aux pays de l'Amérique du Sud : République argentine, Uruguay, Paraguay et Colombie, avec lesquels des arrangements commerciaux ont été conclus pendant les vacances.

M. DE BRAZZA

Suivant une dépêche de San-Thomé reçue à Bruxelles, M. de Brazza se serait avancé au-delà de Gaza, en plein territoire Foulani, et aurait envoyé un émissaire au sultan Adamaoua.

SUICIDE DU PRINCE KROPOTKINE

Le correspondant du Daily News à Vienne mande à son journal que, suivant des avis de Saint-Petersbourg, le prince russe Kropotkine s'est suicidé.

Le laïcisme de cette dépêche ne permet pas de savoir si c'est du prince Kropotkine, le célèbre nihiliste russe réfugié à Londres, dont il s'agit.

L'ARMÉE FRANÇAISE JUGÉE PAR LE « TIMES »

Le correspondant militaire du Times à Paris, appréciant les manœuvres françaises, félicite la nouvelle école militaire française de ne pas dédaigner d'apprendre de ses ennemis, et déclare que, si la prévoyance ne lui fait pas défaut, la France sera certainement capable de lutter à armes égales contre n'importe quelle puissance.

M. LIEBKNECHT

M. Liebknecht, député au Reichstag allemand, est parti cette après-midi, à 1 h. 40 pour Lyon, d'où il se rendra à Mulhouse, où une grande réunion est organisée.

LES FILATEURS DE MANCHESTER

Le résultat probable de la décision des filateurs de coton de Manchester de ne pas accepter une réduction sur les salaires sera la grève générale dans tout le Lancashire.

Les journaux conseillent vivement aux ouvriers de ne pas commettre une semblable folie, qui donnerait à l'étranger toute la clientèle de Manchester.

ANARCHISTE POURSUIVI

Lille, 27 septembre. L'anarchiste Dupont, qui vient de faire à Roubaix et à Lille des conférences, va être poursuivi pour excitation au vol, à l'assassinat, à l'incendie et au pillage, outrage à l'armée et excitation des soldats à l'indiscipline.

LA CANDIDATURE CLEVELAND

New-York, 27 septembre. M. Cleveland, dans le manifeste par lequel il accepte la candidature présidentielle, se déclare partisan de la réforme sur le tarif des douanes. Il ne demande pas le libre-échange, mais une plus équitable répartition des charges douanières nécessaires.

Sur la question monétaire, M. Cleveland déclare que la nation a droit à une monnaie dont la valeur soit déterminée par une loi. Une fois cette condition remplie, l'or et l'argent pourront être employés concurremment. La circulation monétaire sera ainsi améliorée.

FRANCE ET RUSSIE

Une importante nouvelle

On lit dans l'Intransigeant la dépêche suivante datée de Saint-Petersbourg : Je puis vous donner comme certaine une décision qui sera prise prochainement par le czar et qui est appelée à produire une grande sensation dans le monde diplomatique.

Le czar a résolu de procéder au remplacement du grand chancelier de l'empire.

C'est M. Chichkine, ancien ambassadeur à Stockholm, qui sera appelé à ces hautes fonctions.

Les idées francophiles bien connues de M. Chichkine indiquent nettement quels sont les sentiments qui ont dicté au czar cette résolution, désastreuse pour la Triple Alliance et, par conséquent, heureuse pour la France.

CONTRE LA TRIPLE ALLIANCE

Rome, 27 septembre. Le Secolo, recevant la nouvelle disant qu'à l'occasion du voyage de l'empereur Guillaume à Vienne, les chanceliers des deux empires doivent s'entretenir de l'augmentation des effectifs militaires de leur pays respectif, combat violemment la triple alliance au nom de l'humanité menacée et la dénonce comme un attentat permanent de lèse-civilité.

« Le gouvernement ajoute ce journal, entrainé lui-même, veut entrainer l'Italie dans un conflit qui serait épouvantable. On ne saurait trop résister et protester, car la nation est souveraine, et engager une guerre malgré elle pour des intérêts qui ne sont pas les siens ne doit pas être possible. »

Fortis, parlant du même sujet, exprime son vif mécontentement à l'égard de l'Autriche, pour laquelle, dit-elle, la triple alliance semble avoir été exclusivement faite.

NOUVELLES DE L'OUBANGUI

Paris, 27 septembre. Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a reçu une lettre de M. Maistre qui commande la mission que le comité de l'Afrique française a envoyée dans l'Oubangui pour reprendre l'œuvre ébauchée par Crampel et momentanément continuée par M. Dybowski. Cette lettre, datée du 15 juin, a été écrite au poste de la Haute-Kemo, affluent septentrional de l'Oubangui, fondé au commencement de cette année par la mission Dybowski.

Depuis quelques jours, tout le personnel et le matériel de la mission s'étaient trouvés concentrés au poste de la Kemo, de telle sorte que M. Maistre comptait commencer son voyage d'exploration dans les premiers jours du mois de juillet.

Le conseil municipal a voté que la muselière ne serait pas perpétuelle — et c'est justement depuis ce jour-là qu'on l'a installée à perpétuité au musée de nos pauvres tontous.

Or, la majorité du conseil protestant énergiquement contre cette cruauté, blackboulée avec enthousiasme le docteur Augagneur et à sa proposition, et décida que l'application de la muselière n'aurait lieu que temporairement et quand l'administration croirait cette mesure de précaution nécessaire.

Sur quoi l'administration édicta, le lendemain, l'obligation temporaire de la muselière... et depuis plus de deux ans ce provisoire-là dure toujours.

Le conseil municipal a voté que la muselière ne serait pas perpétuelle — et c'est justement depuis ce jour-là qu'on l'a installée à perpétuité au musée de nos pauvres tontous.

N'y a-t-il pas lieu d'appliquer à perpétuité et réglementairement la muselière à tous les chiens de Lyon ?

Or, la majorité du conseil protestant énergiquement contre cette cruauté, blackboulée avec enthousiasme le docteur Augagneur et à sa proposition, et décida que l'application de la muselière n'aurait lieu que temporairement et quand l'administration croirait cette mesure de précaution nécessaire.

Sur quoi l'administration édicta, le lendemain, l'obligation temporaire de la muselière... et depuis plus de deux ans ce provisoire-là dure toujours.

Le conseil municipal a voté que la muselière ne serait pas perpétuelle — et c'est justement depuis ce jour-là qu'on l'a installée à perpétuité au musée de nos pauvres tontous.

N'y a-t-il pas lieu d'appliquer à perpétuité et réglementairement la muselière à tous les chiens de Lyon ?

Or, la majorité du conseil protestant énergiquement contre cette cruauté, blackboulée avec enthousiasme le docteur Augagneur et à sa proposition, et décida que l'application de la muselière n'aurait lieu que temporairement et quand l'administration croirait cette mesure de précaution nécessaire.

Sur quoi l'administration édicta, le lendemain, l'obligation temporaire de la muselière... et depuis plus de deux ans ce provisoire-là dure toujours.

Le conseil municipal a voté que la muselière ne serait pas perpétuelle — et c'est justement depuis ce jour-là qu'on l'a installée à perpétuité au musée de nos pauvres tontous.

N'y a-t-il pas lieu d'appliquer à perpétuité et réglementairement la muselière à tous les chiens de Lyon ?

Or, la majorité du conseil protestant énergiquement contre cette cruauté, blackboulée avec enthousiasme le docteur Augagneur et à sa proposition, et décida que l'application de la muselière n'aurait lieu que temporairement et quand l'administration croirait cette mesure de précaution nécessaire.

Sur quoi l'administration édicta, le lendemain, l'obligation temporaire de la muselière... et depuis plus de deux ans ce provisoire-là dure toujours.

Le conseil municipal a voté que la muselière ne serait pas perpétuelle — et c'est justement depuis ce jour-là qu'on l'a installée à perpétuité au musée de nos pauvres tontous.

N'y a-t-il pas lieu d'appliquer à perpétuité et réglementairement la muselière à tous les chiens de Lyon ?

Or, la majorité du conseil protestant énergiquement contre cette cruauté, blackboulée avec enthousiasme le docteur Augagneur et à sa proposition, et décida que l'application de la muselière n'aurait lieu que temporairement et quand l'administration croirait cette mesure de précaution nécessaire.

Sur quoi l'administration édicta, le lendemain, l'obligation temporaire de la muselière... et depuis plus de deux ans ce provisoire-là dure toujours.

Le conseil municipal a voté que la muselière ne serait pas perpétuelle — et c'est justement depuis ce jour-là qu'on l'a installée à perpétuité au musée de nos pauvres tontous.

Chronique Lyonnaise

ET CES MUSELIÈRES ?

Il y a quelques jours, on racontait en ville une assez drôle d'histoire — drôle tout au moins pour ceux qui en faisaient des gorges chaudes.

A propos de je ne sais plus quoi, de braves gens étaient venus quérir l'assistance des gardiens de la paix, — et ces derniers, sous prétexte que ces plaignants étaient suivis de leur chien, s'étaient contentés, — pour tout main-forte, — de dresser procès-verbal et d'envoyer le chien à la fourrière; — pendant que les malandrins à propos desquels on recourait à la police, s'en allaient paisiblement — pour recommencer leurs exploits à la première occasion.

Cette façon de protéger les citoyens en leur confisquant leur chien, m'avait semblé assez originale. Mais il paraît que le comble de l'originalité est réalisé tous les jours par la petite escouade qui fait la chasse aux chiens et les expédie à la fourrière municipale.

A chaque instant ce sont des réclamations, des protestations, des lamentations. Le capteur qui n'oublie pas que la prudence est la mère de la sûreté, a une taie sur les yeux chaque fois qu'il s'agit d'un vrai chien errant, d'un dogue aux yeux sanglants et à la gueule baveuse. Ces chiens-là, il ne les voit jamais. Mais, pour peu que sur le seuil de son logis sommeille un pauvre toutou sans défense, crac ! son affaire est bonne, il paye pour les autres — et, en effet, le verbe « paye » est tout à fait de circonstance, attendu que le chien, qui rapportera six francs le lendemain, le chien domicilié, le chien appartenant à un maître qui le soigne et qui l'aime, est seul ou à peu près seul, visé par le capteur escorté de ses gardiens de la paix.

Aussi, viens-je d'apprendre qu'une ligue de propriétaires de chiens est en voie de formation. Cette ligue va se charger elle-même de la surveillance du capteur; elle fera constater par témoins chaque abus de pouvoir, chaque « arrestation » illégale qui pourront survenir et elle se demande si une grande clameur d'opinion publique n'aura pas raison d'une pratique que les meilleurs médecins regardent comme aussi inutile que barbare.

Cette pensée est excellente et tous les propriétaires de chiens y applaudiront des deux mains. Mais, il me semble que le premier acte de cette ligue, dont on vient de me montrer les circulaires et les affiches, devrait être celui-ci :

« Avant de s'en prendre au capteur, n'aurait-ce pas au conseil municipal qu'il faudrait tout d'abord recourir ? »

Quelle est, en effet, la situation ? Il y a plus de deux ans, à l'instigation du docteur Augagneur, contre lequel tous les chiens de la ville gardèrent toujours une dent terrible, on mit aux voix la décision suivante :

N'y a-t-il pas lieu d'appliquer à perpétuité et réglementairement la muselière à tous les chiens de Lyon ?

Or, la majorité du conseil protestant énergiquement contre cette cruauté, blackboulée avec enthousiasme le docteur Augagneur et à sa proposition, et décida que l'application de la muselière n'aurait lieu que temporairement et quand l'administration croirait cette mesure de précaution nécessaire.

Sur quoi l'administration édicta, le lendemain, l'obligation temporaire de la muselière... et depuis plus de deux ans ce provisoire-là dure toujours.

Le conseil municipal a voté que la muselière ne serait pas perpétuelle — et c'est justement depuis ce jour-là qu'on l'a installée à perpétuité au musée de nos pauvres tontous.

N'y a-t-il pas lieu d'appliquer à perpétuité et réglementairement la muselière à tous les chiens de Lyon ?

Or, la majorité du conseil protestant énergiquement contre cette cruauté, blackboulée avec enthousiasme le docteur Augagneur et à sa proposition, et décida que l'application de la muselière n'aurait lieu que temporairement et quand l'administration croirait cette mesure de précaution nécessaire.

Sur quoi l'administration édicta, le lendemain, l'obligation temporaire de la muselière... et depuis plus de deux ans ce provisoire-là dure toujours.

Le conseil municipal a voté que la muselière ne serait pas perpétuelle — et c'est justement depuis ce jour-là qu'on l'a installée à perpétuité au musée de nos pauvres tontous.

N'y a-t-il pas lieu d'appliquer à perpétuité et réglementairement la muselière à tous les chiens de Lyon ?

Or, la majorité du conseil protestant énergiquement contre cette cruauté, blackboulée avec enthousiasme le docteur Augagneur et à sa proposition, et décida que l'application de la muselière n'aurait lieu que temporairement et quand l'administration croirait cette mesure de précaution nécessaire.

Sur quoi l'administration édicta, le lendemain, l'obligation temporaire de la muselière... et depuis plus de deux ans ce provisoire-là dure toujours.

Le conseil municipal a voté que la muselière ne serait pas perpétuelle — et c'est justement depuis ce jour-là qu'on l'a installée à perpétuité au musée de nos pauvres tontous.

N'y a-t-il pas lieu d'appliquer à perpétuité et réglementairement la muselière à tous les chiens de Lyon ?

Or, la majorité du conseil protestant énergiquement contre cette cruauté, blackboulée avec enthousiasme le docteur Augagneur et à sa proposition, et décida que l'application de la muselière n'aurait lieu que temporairement et quand l'administration croirait cette mesure de précaution nécessaire.

Sur quoi l'administration édicta, le lendemain, l'obligation temporaire de la muselière... et depuis plus de deux ans ce provisoire-là dure toujours.

Le conseil municipal a voté que la muselière ne serait pas perpétuelle — et c'est justement depuis ce jour-là qu'on l'a installée à perpétuité au musée de nos pauvres tontous.

N'y a-t-il pas lieu d'appliquer à perpétuité et réglementairement la muselière à tous les chiens de Lyon ?

Or, la majorité du conseil protestant énergiquement contre cette cruauté, blackboulée avec enthousiasme le docteur Augagneur et à sa proposition, et décida que l'application de la muselière n'aurait lieu que temporairement et quand l'administration croirait cette mesure de précaution nécessaire.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

28 Septembre

ROCAMBOLE

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

Un soir, vers quatre heures, une chaise de poste roulait au grand trot sur une route du Nivernais.

C'était pendant l'automne de l'année 184... c'est-à-dire vers la fin du mois d'octobre. A cette saison, rien n'est splendide comme beau comme le centre de la France, et surtout cette partie

Je doute qu'on se soit jamais moqué plus spirituellement d'une décision de la municipalité.

Donc, il me semble que la première besogne de la ligne devrait être d'aller trouver un conseiller municipal ami du chien et de lui dire : « Demandez donc à l'administration si plus de deux ans non interrompus de muselière ne constituent pas le comble du provisoire, et si le moment n'est pas venu d'en finir avec une mystification qui est en même temps une violation peu respectueuse de ce qui a été décidé formellement par le conseil municipal. »

En trente mois ou à peu près il y a bien eu quelques semaines pendant lesquelles l'hydrophobie ne sévissait pas ! Et maintenant, sévit-elle ? Alors qu'on obéisse à l'ordre du conseil municipal : qu'on nous laisse démuseler nos chiens.

TONY DELION.

LE CONGRÈS DU PARTI OUVRIER

Marseille, 27 septembre. La séance de cette après-midi présidée par M. Durand-Savoyat, de Grenoble ; assesseurs : MM. Elie May, de Paris, et Camet, de Lyon ; M. Thévenin, de Moulins, est nommé secrétaire.

M. Jules Guesde communique au congrès des adresses émanant de la fédération socialiste du Lot, du comité socialiste de Figeac, de l'Association des travailleurs de Cambur, du parti ouvrier de Béziers et du parti ouvrier belge. Cette dernière est signée Jean Volders.

Le congrès passe ensuite à la discussion des moyens d'application du programme municipal de Lyon. M. Jourde, député, déclare qu'il ne redoute pas la population serait avec des mandataires si le préfet s'opposait à la création de cantines scolaires ou de sanatoriums. Puis il y a moyen de se conformer au programme sans entrer en conflit avec le préfet.

M. Augros, conseiller municipal de Montlucan, indique comment ils ont pu, à Montlucan, accorder les textes de la loi avec l'application du programme. M. Mayeux donne des renseignements analogues concernant la commune de Roanne.

M. Gadenat, adjoint au maire de Marseille, donne son collègue Vaubert, indiquant que la municipalité marseillaise éprouve quelques difficultés pour appliquer intégralement le programme. Pourtant les élus socialistes feront tous leurs efforts pour réaliser les réformes possibles.

M. Tisot, conseiller municipal de Marseille voudrait que tous les conseils socialistes de France s'entendissent pour que le même jour, à la même heure, ils déposent les mêmes motions. Si elles sont cassées, elles mettront le gouvernement dans les mauvais cas de dissoudre tous les conseils municipaux.

M. Maillard, de Bordeaux, dépose sur le bureau du congrès l'ordre du jour suivant signé par toute la délégation de Bordeaux : « Les conseils municipaux socialistes poursuivront sans relâche l'application du programme de Lyon et tous les conseillers socialistes isolés au sein des assemblées bourgeoises devront faire tous leurs efforts pour faire adopter les réformes dans leur sphère d'action. »

M. Tassin, de Toulon, se rallie à l'ordre du jour Maillard ; puis, M. David, d'Istres, demande que le programme tienne compte des intérêts agricoles. M. Lafargue, député, déclare que toutes les réformes, sans exception, comprises dans le programme de Lyon sont réalisables sous le régime capitaliste. Il est vrai de dire qu'elles ne sont pas toutes réalisables à la fois. Ce qu'il faut faire, c'est mettre immédiatement en application les réformes immédiatement applicables et les électeurs feront crédit pour le reste.

Armand ajouta, après un silence : Le lendemain de notre mariage, ange bien-aimé, j'ai fait remettre, par Léon Rolland, deux cent mille francs à ce frère dédaigné, l'engageant, par une lettre, à quitter la France et à passer en Amérique, où il trouverait l'obscurité, l'oubli, et, peut-être, le repentir... Dieu a-t-il touché cette âme rebelle et coupable ? Je l'ignore. Mais depuis quatre années, cette police infatigable que j'ai organisée à Paris pour y faire un peu de bien, et dont j'ai donné en mon absence la direction à notre bon et excellent ami Fernand Rocher, cette police a pu constater que mon frère Andrea avait quitté la France et il n'y avait point reparu... Peut-être est-il mort.

Armand murmura d'un air douloureux, ne faisant point de jeu impie. Le comte mit un baiser au front de sa femme.

Mais, dit-il, pourquoi nous attrister ainsi par des souvenirs déjà lointains, et desquels nous séparent les quatre années de bonheur qui viennent de s'écouler. Vivons heureux, ma chère âme, les yeux fixés sur notre enfant, et continuons à faire un peu de bien, à soulager ceux qui souffrent.

Marseille, 27 septembre. M. Lepers, adjoint au maire de Roubaix, expose les précédents employés par cette municipalité pour appliquer le programme de Lyon qui sera réalisé avant deux ans.

M. Duroussat, adjoint au maire de Thizy, appuie cette opinion.

M. Maurin appelle plus particulièrement l'attention du congrès sur la situation des enfants d'ouvriers.

M. Boyer, député, propose une enquête sur les moyens d'application employés par chaque municipalité.

M. Courtois, de Toulouse, constate que le conseil radical de cette commune a appliqué avec le budget restreint quelques articles du programme.

M. Carnaud, conseiller général de Marseille, prend acte des désirs des membres du congrès et il est persuadé que les élus marseillais appliqueront intégralement le programme de Paris.

M. Darzens, de Carcassonne, demande d'une façon ferme sur les moyens de réalisation du programme du parti : que chacun fasse son devoir, les électeurs feront le reste. Il voudrait qu'on organisât un vaste mouvement en faveur des cantines scolaires.

L'ordre du jour Maillard, auquel le congrès a décidé d'ajouter l'amendement Boyer, est adopté.

Ensuite, M. Anseels, au nom de M. Liebknecht, prie le congrès de déléguer un membre du parti ouvrier français au congrès allemand qui tiendra ses assises prochainement.

Le principe de l'envoi d'une délégation est adopté, et le conseil national est chargé de ce soin.

La séance est levée à 6 heures 40 du soir. Marseille, 27 septembre. Séance de clôture

Le bureau est ainsi composé : Président, M. Paule Minck ; assesseurs, MM. Picon, de Marseille et Courtois ; secrétaire, M. Ph. Gras.

M. Jules Guesde donne lecture de la résolution suivante : « Considérant que la démonstration internationale du premier mai a pour but d'affirmer la solidarité des travailleurs de tous les pays et de les acheminer par une action commune à l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste ;

« Considérant que la journée de huit heures qui a été choisie comme revendication principale et générale, est, en même temps que la plus importante des réformes à arracher à la société bourgeoise, une protestation contre le sur-travail dont les prolétaires sont victimes au seul profit de la classe parasitaire, et le moyen de démontrer aux masses encore ignorantes qu'elles n'ont rien à attendre des pouvoirs publics tant qu'ils seront aux mains de leurs exploités économiques ;

« Le dixième Congrès national du parti ouvrier décide :

« 1° Que le 1er mai 1893, le travail devra être partout suspendu, et les usines, les mines, les ateliers vidés, et les travailleurs ne manifesteront qu'une seule voix, celle du maître que le maître pour eux et leurs familles ;

« 2° Que pour le reste, les travailleurs auront à manifester d'après les circonstances locales et sous la forme qu'ils jugeront la meilleure, soit qu'ils votent comme à Paris, où un scrutin sera ouvert, pour les candidats de leur classe, soit qu'ils usent de leur droit à la rue, soit qu'avec les municipalités socialistes ils fêtent leur premier avènement au pouvoir communal, soit que, par nouvelles mises en demeure, ils fassent éclater la mauvaise volonté et l'impuissance des dirigeants bourgeois.

« Le Congrès entend n'exclure aucun mode de participation au 1er mai ; il les admet toutes et ne demande au prolétariat français que d'être debout ce jour-là, au cri de : « Vive les huit heures ! Vive l'Internationale ouvrière ! »

Ces résolutions sont adoptées. LE PROJET LAFARGUE

M. Lafargue, rapporteur, dépose le projet de résolution qui suit : « Considérant que la journée de huit heures est inscrite sur les programmes des partis socialistes des Deux-Mondes, et que sa réalisation sera étudiée au congrès international de Zurich ;

« Considérant que les Trade-Unions de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, après avoir pris part au congrès de Bruxelles, déclinent le pacte international qui a été conclu en organisant un congrès international à Londres, en opposition à celui de Zurich ;

« Considérant que l'agitation pour la journée légale de huit heures est sortie du Congrès international de Paris de 1889 et que les vieilles Trade-Unions n'ont accepté que sous la pression du mouvement socialiste ;

« Considérant que le parti socialiste international ne peut laisser limiter à la seule question des huit heures l'agitation ouvrière ainsi que le désire la majorité trade-unio-niste de Glasgow ;

« Le dixième Congrès national du parti ouvrier français, formé par les représentants de 632 chambres syndicales et groupes socialistes, décide qu'il ne prendra pas part au Congrès de Londres ; il blâme la majorité anti-socialiste de Glasgow d'avoir essayé de jeter la division dans le parti du travail en organisant le Congrès de Londres et invite les Trade-Unions à se rallier au mouvement ouvrier international et à se faire représenter au Congrès de Zurich »

Les conclusions du rapport de M. Lafargue sont adoptées. M. Guesde, rapporteur, donne lecture des conclusions relatives aux prochaines élections législatives.

Le Congrès décide : 1° Que, fidèle à son rôle d'agitateur et d'instructeur des masses prolétaires, le Parti devra, l'année prochaine, engager la lutte dans toutes les circonscriptions où il compte des groupes ou des membres ;

2° Qu'en cas où par endroits des coalitions s'imposeraient, les candidats du Parti sont tenus à rester sur le terrain de la lutte de classe et à arborer le programme général du Parti ;

3° Qu'il sera toujours loisible aux groupes d'adhérer à ce programme telles revendications locales ou professionnelles qui seraient jugées nécessaires, étant donné qu'en aucune circonstance ces adjonctions ne se font en contradiction avec le but du Parti et sa tactique.

Le congrès invite en outre les organisations du Parti à se préparer dès aujourd'hui à la prochaine bataille électorale en organisant sans tarder et par semaine « le Sou du scrutin ».

Ces conclusions sont adoptées. LES RÉOLUTIONS ADOPTÉES

Marseille, 27 septembre. A la suite de l'enquête faite dans les campagnes, le congrès adopte les résolutions suivantes sur le rapport du citoyen Lafargue :

« Article premier. — Le minimum de salaire est fixé par les syndicats ouvriers agricoles et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de ferme, filles de ferme, etc.).

« Article 2. — Création de prud'hommes agricoles.

« Article 3. — Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux ; amodiation par l'Etat aux communes des terrains domaniaux, maritimes et autres terrains incultes ;

« Emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale.

« Article 4. — Attribution par la commune des terrains concédés par l'Etat, possédés ou achetés par elle à des familles non possédantes, associées et simplement usufructières, avec interdiction d'employer des salariés et obligation de payer une redevance au profit du budget de l'assistance communale.

« Article 5. — Caisse de retraite agricole pour les invalides et les vieillards alimentés par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété.

« Article 6. — Achat par la commune des machines agricoles et leur location à prix de revient aux travailleurs agricoles.

« Création d'association de travailleurs agricoles pour l'achat d'engrais, de grains, de semences, de plantes, etc., et pour la vente des produits.

« Article 7. — Suppression des droits de cinquième pour les propriétés au-dessous de cinq mille francs.

« Article 8. — Réduction par des commissions d'arbitrage, comme en Irlande, des baux de fermage et de métayage, et indemnité aux fermiers et aux métayers sortants, pour la plus-value donnée à la propriété.

« Article 9. — Suppression de l'article 202 du Code civil, donnant aux propriétaires un privilège sur la récolte.

« Suppression de la saisie Brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied.

« Constitution pour le cultivateur d'un réserve saisissable comprenant les instruments aratoires, les quantités de récolte, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

« Article 10. — Révision du cadastre et, en attendant la réalisation générale de cette mesure, révision parcellaire par les communes.

« Article 11. — Cours gratuits d'économie et champs d'expérimentation agricole.

« Au sujet de la question agricole, M. Lafargue déclare, en terminant la lecture des résolutions, que le programme agricole minimum n'entraîne pas l'abandon pour la propagande dans la campagne des articles principaux du programme socialiste impliquant l'expropriation politique et économique de la bourgeoisie.

M. Jules Guesde ajoute : « Si nous faisons un programme agricole minimum, c'est pour mieux combattre l'ennemi, c'est pour hâter la révolution et non pas la reculer. »

LES VŒUX

Le congrès passe ensuite aux vœux : vœu en faveur de la concentration des écoles socialistes. (Adopté) ; vœu tendant à ce que, conformément à la décision prise par le congrès des chambres syndicales, la commission d'organisation du congrès international de Zurich avance ou recule la date de convocation de ce congrès. (Adopté) ; enfin le congrès adopte, sur la proposition de M. Ribard, de Lyon, un vœu en faveur de l'amnistie générale.

M. Clérissy, secrétaire du congrès, résume les travaux du congrès et se félicite de l'œuvre accomplie.

M. Anseels, délégué des socialistes belges, tient à exprimer sa satisfaction personnelle pour l'œuvre du congrès. Il dit qu'il aura de se dégager des mains des laquais qui le soutenaient toujours et voulait fuir...

Mais il avait les pieds enfiés par la fatigue d'une longue route et ne put faire deux pas. — Andrea ! s'écria Armand, dans le cœur duquel s'élevait un sentiment de compassion profonde... Andrea, est-ce vous ?

— Andrea ? répéta le mendiant d'une voix égarée, que me parlez-vous d'Andrea ?... Il est mort... Je ne le connais pas... Je me nomme Jérôme le mendiant...

Et il parut être saisi d'un tremblement convulsif, ses dents se prirent à claquer et à s'entre-choquer, il tenta un suprême effort pour se dégager et s'enfuir.

Mais ses forces le trahirent, l'évanouissement le reprit, il s'affaissa mourant.

C'est mon frère ! s'écria le comte, qui déjà, à la vue de cet homme réduit à ce honneur et à l'abject état, avait oublié tous ses crimes, pour ne plus se souvenir que d'une chose, c'est que les mêmes flancs les avaient portés tous les deux.

C'est votre frère, Armand ! répéta madame de Kergaz que la même pensée et la même compassion animèrent.

Le mendiant évanoui de nouveau fut placé dans la chaise de poste et le comte dit au postillon :

— Nous ne sommes plus qu'à trois lieues de Magny, crève tes chevaux, mais arrive en trois quarts d'heure.

La chaise repartit rapide comme l'éclair. Elle entra bientôt dans la grande allée de tilleuls qui conduit au perron du château.

Quelques minutes plus tard, le mendiant ouvrait les yeux ; grâce à des soins pressés, il se trouva non plus sur la route, mais dans le lit d'une élégante chambre à coucher.

Un homme et une femme étaient anxieusement penchés sur lui, écoutant l'avis d'un médecin qu'on avait envoyé quérir en hâte.

— Cet évanouissement, disait le docteur, a eu pour cause première l'absence trop pro-

longue d'aliments, corroboré par une longue marche. Les pieds sont enfiés, il a dû faire au moins vingt lieues depuis hier.

— Andrea, murmura M. de Kergaz en se penchant à l'oreille du mendiant, vous êtes ici chez moi... chez votre frère... chez vous.

— Andrea ? répéta le mendiant d'une voix égarée, que me parlez-vous d'Andrea ?... Il est mort... Je ne le connais pas... Je me nomme Jérôme le mendiant...

Et il parut être saisi d'un tremblement convulsif, ses dents se prirent à claquer et à s'entre-choquer, il tenta un suprême effort pour se dégager et s'enfuir.

Mais ses forces le trahirent, l'évanouissement le reprit, il s'affaissa mourant.

C'est mon frère ! s'écria le comte, qui déjà, à la vue de cet homme réduit à ce honneur et à l'abject état, avait oublié tous ses crimes, pour ne plus se souvenir que d'une chose, c'est que les mêmes flancs les avaient portés tous les deux.

C'est votre frère, Armand ! répéta madame de Kergaz que la même pensée et la même compassion animèrent.

Le mendiant évanoui de nouveau fut placé dans la chaise de poste et le comte dit au postillon :

— Nous ne sommes plus qu'à trois lieues de Magny, crève tes chevaux, mais arrive en trois quarts d'heure.

La chaise repartit rapide comme l'éclair. Elle entra bientôt dans la grande allée de tilleuls qui conduit au perron du château.

Quelques minutes plus tard, le mendiant ouvrait les yeux ; grâce à des soins pressés, il se trouva non plus sur la route, mais dans le lit d'une élégante chambre à coucher.

Un homme et une femme étaient anxieusement penchés sur lui, écoutant l'avis d'un médecin qu'on avait envoyé quérir en hâte.

— Cet évanouissement, disait le docteur, a eu pour cause première l'absence trop pro-

longue d'aliments, corroboré par une longue marche. Les pieds sont enfiés, il a dû faire au moins vingt lieues depuis hier.

— Andrea, murmura M. de Kergaz en se penchant à l'oreille du mendiant, vous êtes ici chez moi... chez votre frère... chez vous.

— Andrea ? répéta le mendiant d'une voix égarée, que me parlez-vous d'Andrea ?... Il est mort... Je ne le connais pas... Je me nomme Jérôme le mendiant...

Et il parut être saisi d'un tremblement convulsif, ses dents se prirent à claquer et à s'entre-choquer, il tenta un suprême effort pour se dégager et s'enfuir.

Mais ses forces le trahirent, l'évanouissement le reprit, il s'affaissa mourant.

C'est mon frère ! s'écria le comte, qui déjà, à la vue de cet homme réduit à ce honneur et à l'abject état, avait oublié tous ses crimes, pour ne plus se souvenir que d'une chose, c'est que les mêmes flancs les avaient portés tous les deux.

C'est votre frère, Armand ! répéta madame de Kergaz que la même pensée et la même compassion animèrent.

Le mendiant évanoui de nouveau fut placé dans la chaise de poste et le comte dit au postillon :

— Nous ne sommes plus qu'à trois lieues de Magny, crève tes chevaux, mais arrive en trois quarts d'heure.

La chaise repartit rapide comme l'éclair. Elle entra bientôt dans la grande allée de tilleuls qui conduit au perron du château.

Quelques minutes plus tard, le mendiant ouvrait les yeux ; grâce à des soins pressés, il se trouva non plus sur la route, mais dans le lit d'une élégante chambre à coucher.

Un homme et une femme étaient anxieusement penchés sur lui, écoutant l'avis d'un médecin qu'on avait envoyé quérir en hâte.

— Cet évanouissement, disait le docteur, a eu pour cause première l'absence trop pro-

longue d'aliments, corroboré par une longue marche. Les pieds sont enfiés, il a dû faire au moins vingt lieues depuis hier.

— Andrea, murmura M. de Kergaz en se penchant à l'oreille du mendiant, vous êtes ici chez moi... chez votre frère... chez vous.

— Andrea ? répéta le mendiant d'une voix égarée, que me parlez-vous d'Andrea ?... Il est mort... Je ne le connais pas... Je me nomme Jérôme le mendiant...

Et il parut être saisi d'un tremblement convulsif, ses dents se prirent à claquer et à s'entre-choquer, il tenta un suprême effort pour se dégager et s'enfuir.

Mais ses forces le trahirent, l'évanouissement le reprit, il s'affaissa mourant.

C'est mon frère ! s'écria le comte, qui déjà, à la vue de cet homme réduit à ce honneur et à l'abject état, avait oublié tous ses crimes, pour ne plus se souvenir que d'une chose, c'est que les mêmes flancs les avaient portés tous les deux.

C'est votre frère, Armand ! répéta madame de Kergaz que la même pensée et la même compassion animèrent.

Le mendiant évanoui de nouveau fut placé dans la chaise de poste et le comte dit au postillon :

— Nous ne sommes plus qu'à trois lieues de Magny, crève tes chevaux, mais arrive en trois quarts d'heure.

La chaise repartit rapide comme l'éclair. Elle entra bientôt dans la grande allée de tilleuls qui conduit au perron du château.

Quelques minutes plus tard, le mendiant ouvrait les yeux ; grâce à des soins pressés, il se trouva non plus sur la route, mais dans le lit d'une élégante chambre à coucher.

Un homme et une femme étaient anxieusement penchés sur lui, écoutant l'avis d'un médecin qu'on avait envoyé quérir en hâte.

— Cet évanouissement, disait le docteur, a eu pour cause première l'absence trop pro-

longue d'aliments, corroboré par une longue marche. Les pieds sont enfiés, il a dû faire au moins vingt lieues depuis hier.

— Andrea, murmura M. de Kergaz en se penchant à l'oreille du mendiant, vous êtes ici chez moi... chez votre frère... chez vous.

— Andrea ? répéta le mendiant d'une voix égarée, que me parlez-vous d'Andrea ?... Il est mort... Je ne le connais pas... Je me nomme Jérôme le mendiant...

Et il parut être saisi d'un tremblement convulsif, ses dents se prirent à claquer et à s'entre-choquer, il tenta un suprême effort pour se dégager et s'enfuir.

Mais ses forces le trahirent, l'évanouissement le reprit, il s'affaissa mourant.

C'est mon frère ! s'écria le comte, qui déjà, à la vue de cet homme réduit à ce honneur et à l'abject état, avait oublié tous ses crimes, pour ne plus se souvenir que d'une chose, c'est que les mêmes flancs les avaient portés tous les deux.

Hier, dans la journée, une soixantaine d'électeurs armés arrivèrent à Soccia et voulurent forcer la consigne.

Devant la résistance des gendarmes, des coups de fusils furent tirés et les malheureux Sala et Ferraud tombèrent foudroyés ; le troisième gendarme, Pisella, qui a été épargné, est le seul témoin de ce triste et déplorable drame.

La population de Soccia, grâce probablement aux injonctions du maire, ne s'est pas montrée.

Les auteurs inconnus de ce double meurtre sont en fuite.

QUADRUPLE ASSASSINAT

Arrestation des Assassins présumés

Besançon, 27 septembre. Les auteurs présumés du quadruple assassinat de Grange-Foret, commune de Montgey, canton d'Orans, sont arrêtés. Ce sont les nommés Marion, père et fils.

Le fils Marion se trouvant en état d'ivresse, a accusé son père d'avoir assassiné la famille Jouffroy pendant qu'il tenait une lanterne pour l'éclairer. Il aurait même ajouté qu'il aurait demandé grâces à son père pour les enfants Jouffroy, mais que son père avait répondu qu'il fallait les tuer tous.

Les accusés, interrogés séparément, nient toute participation à ce crime.

Au moment de leur arrestation la foule a voulu leur faire un mauvais parti et la gendarmerie a eu de la peine à les protéger.

Departements

RHONE

Beaujeu. — Lâche agression. — Le nommé Baptiste Courtienta, marchand de chiffons a été victime, dimanche soir, à six heures, place de la Mairie, d'une lâche agression de la part d'un inconnu qui l'a frappé d'une canne plombée.

Courtienta passait dans la rue lorsque, sans provocation aucune, son lâche adversaire tomba sur lui à coups redoublés.

Après des soins donnés au café Sivignon, la victime est allée à la gendarmerie déposer une plainte.

L'auteur de cette agression a pris la fuite ; il est regrettable que les gens du quartier spectateurs de la chose n'aient pas arrêté ce vagabond.

La gendarmerie fait une enquête.

Lamure. — Incendie. — Dans la nuit du 24 au 25 courant, un incendie dont les causes paraissent accidentelles a détruit, à Saint-Just-d'Auray, une maison habitée par M. Jean-Marie Corcier, et Mme veuve Bessy.

Les pertes de M. Corcier s'élevaient à la somme de 4,000 fr. ; elles sont garanties par une assurance.

Mme veuve Bessy n'est pas assurée ; ses pertes s'élevaient aussi à 4,000 fr.

Vol à Poule. — Un malfaiteur resté inconnu a soustrait une paire de bottes de 25 fr., appartenant au nommé Malvergne, cambusier, demeurant à Poule. Cet individu est activement recherché.

AIN

Joyeux. — Grave accident. — Un grave accident est arrivé hier, dans notre paisible commune. La femme Jay, épicière, qui, depuis près de deux ans est presque complètement paralysée, est tombée dans l'escalier de son domicile, et est venue s'abattre contre l'angle d'une porte, et s'est fait une fracture du crâne. Relevée aussitôt par son mari, aidé de ses voisins, la pauvre femme fut transportée sur son lit sans connaissance. Son état est très grave.

Courses de Joyeux. — Les courses qui ont eu lieu dimanche avaient attiré grand nombre d'étrangers ; elles ont eu beaucoup de succès. Dans la première course, 37 partants, et dans la deuxième, 14.

Nous félicitons les organisateurs de cette charmante fête.

Argis. — Vogue. — Tous ceux qui ont assisté, dimanche et lundi, à la vogue d'Argis, ont constaté unanimement que la fête avait eu beaucoup d'entrain et beaucoup d'éclat.

Le feu d'artifice était charmant et le bal des plus agréables.

La place avait un aspect féérique avec ses guirlandes de lanternes vénitiennes. Les organisateurs de la fête ont droit à tous nos compliments ; ils ont bien fait les choses.

LOIRE

Saint-Etienne. — Arrestation. — La police de la sûreté a arrêté un nommé Poret qui lutait dans une arène à la Croix-de-Horme. Il avait volé un adversaire en luttant avec lui.

Cet individu qui avait été arrêté avec les étrançonneurs Pelin et Genevriez qui ont été acquittés par la cour d'assises de la Loire, avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Roanne. — Incendie. — Cette nuit, vers 3 heures 1/4, un incendie s'est déclaré place Saint-Etienne, dans une petite maison composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, appartenant au sieur Place, demeurant rue de la Charité, et entièrement occu-

par le sieur Jean-Marie Cherpin, café-... Le feu a pris naissance dans le grenier, puis s'est communiqué à la toiture et dans une partie du 1er étage, mais il a été rapidement éteint par quelques pompiers.

Les pertes couvertes par une assurance s'élevaient à 6.000 francs pour le propriétaire, et à 2.000 francs pour le locataire.

Le pompier Jean Feuillère a été blessé à la main gauche.

Procès-verbal. — Procès-verbal a été dressé contre les nommés Antoine Déchanne, 18 ans, rue de la Berge; Emile Humeau, 18 ans, rue de la Berge; et Jules Bonnet, pour tapage nocturne, rue Sainte-Elisabeth.

ISÈRE. — Accident. — Hier, à quatre heures et demie du soir, un accident est survenu dans la rue Cuvrière. Le nommé Tampier, vouturier chez M. F. Tournier, hâléur, voulant retenir son cheval qui allait heurter une marchandise de premiers, est tombé sur sa tête.

Le cheval, qui s'était fracturé le bras droit, transporté de suite à la clinique Contamin, où on lui a fait prendre un cordial; le docteur Dorey lui a donné les premiers soins, et l'a reconduit, dans sa voiture, à son domicile.

Saint-Symphorien-d'Ozon. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de Saint-Symphorien-d'Ozon, ou plutôt une fraction de ce conseil, a agité, dans sa séance de samedi, la question du renouvellement du bail de la gendarmerie.

Il a décidé de conserver les anciennes écuries occupées par les chevaux des gendarmes et de les restaurer pour y installer l'école des filles.

Cependant, Saint-Symphorien possède à un bâtiment communal où est déjà l'école de garçons. Il était facile de réparer les locaux contigus et d'y installer les filles.

Au lieu de cela, le conseil, composé de cléricaux et de républicains ralliés, a préféré reléguer les filles dans un quartier malsain.

DROME. — Valence. — Voleurs introuvables. — Dans la nuit d'hier, vers 2 heures, M. Gallien, limonadier, avenue de Lyon, qui avait remarqué sur les portes de son appartement des traces d'effraction, courait chercher du renfort à la police, croyant que des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui.

Deux agents l'accompagnaient et visitèrent toutes les pièces sans découvrir le moindre voleur.

Brevet élémentaire. — Les examens pour l'obtention du brevet élémentaire ont lieu en ce moment. Sur 34 jeunes filles présentées, 20 ont subi avec succès les épreuves écrites. Voici leurs noms :

Mlles Ban, Berthier, Bron, Causse, Charvet, Comte, Costadan, Delhomme, Gabriel, Grallat, Grimaud, Guilleminot, Lagarde, Magnard, Naudé, Notella, de Pontich, Puhler, Saunders, Veignoux.

Vélo-Club valentinois. — Le « rallye-pape » organisé par le Vélo-Club valentinois a obtenu un plein succès.

A neuf heures du matin, une vingtaine de concurrents se mettaient en route pour suivre la piste tracée d'avance par les lieues.

Le but était « les Faucons », en passant par Saint-Marcel, Fauconnières et Montelieu.

Onze vélocipédistes l'ont atteint avant onze heures et demie.

A midi, un banquet, où l'entrain et l'appétit ne manquaient certes pas, réunissait, à Chabeuil, lieues et poursuivants.

On s'est amusé ferme.

Le Club se propose de donner encore quelques fêtes du même genre.

LE CONGRÈS NATIONAL DES MINEURS (DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Saint-Etienne, 27 septembre. Aujourd'hui s'ouvre à la Ricamarie le congrès national des mineurs. Les délégués des différents bassins houillers sont arrivés hier soir. Le congrès aura à s'occuper d'une question très importante et qui prime toutes celles inscrites à l'ordre du jour :

L'organisation d'une fédération nationale de mineurs.

Il existe actuellement deux fédérations nationales qui se sont épuisées en se combattant; la première, fondée en 1892, était dirigée par le secrétaire Rondet, nommé depuis membre du Conseil supérieur du travail.

Rondet, trouvé trop modéré, a été combattu par le parti plus avancé; d'autres lui ont reproché sa mauvaise volonté et d'avoir par ses intrigues, retardé le vote de la loi sur les ouvriers mineurs.

Les délégués de l'Allier et de la Loire montrèrent surtout une vive animosité contre lui.

L'année dernière, réunis à Commentry, ils fondèrent une seconde fédération nationale, prétendant que l'ancienne existait seulement de nom.

M. Rondet, en relations d'amitié avec M. Calvignac, maire de Carmaux, avait conservé l'appui des syndicats du Tern, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône et de Saône-et-Loire.

Les mineurs de ces régions protestèrent contre la décision de Commentry et déclarèrent que l'ancienne fédération nationale existait toujours et maintint M. Rondet dans ses fonctions de secrétaire général. C'est pour faire cesser ces divisions et fonder une fédération unique que le congrès de la Ricamarie a été convoqué.

M. Rondet représente les mineurs des Bouches-du-Rhône.

M. Jour, qui l'a remplacé au conseil supérieur du travail et qui est à la tête de ses adversaires, est délégué par les syndicats de la Loire. On prévoit de vives incidents.

MM. Basly et Lamendin, députés, retenus dans le Pas-de-Calais, ont envoyé des télégrammes d'excuses.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 27 septembre, à 4 heures soir.

Maximum du baromètre : 763. — Température à 2 heures : 20. — Direction du vent : S-O.

Minimum de température dans les 24 heures : 14. — Minimum de température dans les 48 heures : 14.

Derrière la nuit. — La baisse barométrique continue sur l'Europe occidentale; elle atteint 9 millimètres à Valentia, 6 à Dunkerque, 3 à Brest, 1 à Perpignan. Les hauteurs sont de 758 à Boulogne, 764 à Nice.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps assez chaud, ciel nuageux, orageux.

Triste symptôme de l'hiver qui approche, déjà les marchands de marrons s'installent dans leur échoppe. On continue à les vendre aux amateurs cinquante centimes le cent; le prix ne varie pas.

Aussi, cette année, les marchands vont-ils faire des affaires d'or, car la récolte est si abondante qu'elle est désastreuse pour les

propriétaires à qui sont offerts des prix dérisoires, aussi préfèrent-ils donner leurs marrons aux bestiaux, afin de les engraisser.

Les musiques militaires : A partir du 1er octobre jusqu'à nouvel ordre, les musiques militaires se feront entendre sur la place Bellecour de 4 h. 1/4 à 5 h. 1/4 du soir.

Il existe en Allemagne un héros fameux parmi tous les lutteurs de profession. Carl Abs, de Hambourg, qui passe pour l'homme le plus fort du monde. Des athlètes sont venus de tous côtés pour tomber Abs, et tous ont mordu la poussière. Abs a un élève nommé Eberle, qui est en train de devenir aussi célèbre que lui.

Des héros français, jaloux de la gloire du Hun de l'Elbe, ont envoyé à Berlin deux de leurs plus vigoureux compagnons, MM. Mason et Robinet.

Abs n'est pas parvenu à tomber le Marseillais Robinet, ce qui a produit une certaine sensation à Berlin.

Bon nombre de Lyonnais ont été fort intrigués hier à la vue d'un aérostat qui longtemps a plané sur le Rhône et la colline de Caluire.

C'était M. Pompéian, l'aéronaute bien connu qui, en compagnie de M. André, directeur, et un employé de l'Observatoire, accomplissait un voyage aérien au cours duquel d'intéressantes expériences devaient être faites.

Dans la soirée, nous avons appris que les passagers avaient atterri à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain).

Le ballon — le même qui a été produit à la fête de Bellecour — a été gonflé au parc de la Tête-d'Or, d'où il est parti à midi. M. le gouverneur militaire avait mis un piquet de soldats à la disposition des aéronautes.

Au départ, le ballon a fortement heurté les arbres du quai, puis il a pris son essor pour les régions hautes.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 1892

Deux grosses questions, celle de l'exposition universelle et de la Bourse du travail ont occupé la séance d'aujourd'hui. Elles ont d'abord été discutées en commission, aussi la séance publique, au lieu de commencer à 8 heures comme d'habitude, ne s'est ouverte qu'à 10 heures moins un quart.

L'Exposition de Lyon

M. Gailleton, président, dit que le concessionnaire de l'exposition, M. Claret, a demandé au conseil plusieurs modifications au cahier des charges qui le lie à la ville.

La première concerne le tracé de l'exposition; la seconde est relative au pavillon que devait construire l'entrepreneur et qui une fois l'exposition finie devait faire retour à la ville.

M. le maire donne la parole à M. Clermont, rapporteur de la commission, qui a étudié les propositions de M. Claret.

M. Clermont, au nom de la commission, propose de modifier l'article 3 du cahier des charges. D'après l'article ainsi modifié, les constructions de la future exposition seront élevées sur les terrains du Parc appartenant à Lyon, ou négligera ceux empiétant sur le territoire de Villeurbanne.

Cette modification est adoptée.

M. Clermont demande la suppression des articles 7 et 11 disant qu'un pavillon valant 500.000 francs serait construit par l'entrepreneur et laissé par lui à la ville.

Adopté.

Les articles 10 et 13 sont également remaniés. D'après les nouvelles modifications, le devis des travaux ne pourra être supérieur à 3 millions, et la ville partagera avec l'entrepreneur les recettes au delà de 4 millions.

Toutes ces modifications sont adoptées sans opposition ainsi que l'ensemble du cahier des charges.

La Bourse du Travail

M. Bessières, rapporteur, dit que les syndicats ouvriers ont adressé à l'administration un projet de règlement de la Bourse du Travail et une demande de subvention pour le fonctionnement de cette institution.

La commission spéciale chargée d'examiner ces propositions et celles de l'administration municipale, a décidé :

1° De donner le local de la Bourse du Travail aux syndicats ouvriers pour y loger leurs bureaux et donner les réunions publiques où seront traitées les questions ouvrières et corporatives; à l'exclusion des réunions politiques pures ou religieuses. Y pourront être discutées les seules élections à la prud'homme.

2° D'accorder aux administrateurs de la Bourse une subvention de 12.000 francs pour son fonctionnement, paiement des employés, frais d'impression de statistique, chauffage, éclairage, téléphone, etc.

« La majorité de la commission, fait observer M. Bessières, a adopté ce chiffre, mais moi et plusieurs de mes collègues proposons de le porter à 15.000 francs. »

M. le maire est d'avis qu'il faut laisser à l'administration de la Bourse le soin de s'administrer elle-même. Il est très difficile de séparer les discussions politiques des questions ouvrières, aussi il invite le conseil à ne pas insister sur ce point, et à décider, suivant la demande des syndicats ouvriers, que seules les questions de politique pure ou les questions religieuses ne pourront être traitées dans la salle des réunions de la Bourse.

Au sujet de la question financière, M. le maire estime que le conseil doit se borner à voter une somme de 12.000 ou 15.000 fr., comme il le voudra, et doit laisser les syndicats la dépenser comme ils l'entendent. C'est une expérience à faire, on ne doit pas la négliger.

M. Ferrat et Collard demandent si la Bourse paiera le gaz au prix ordinaire ou bénéficiera de la réduction faite aux établissements communaux.

M. le maire. — Elle bénéficiera de la réduction et paiera à raison de 13 centimes le mètre cube.

M. Augagneur. — Pourquoi M. le maire, qui a, dans son rapport, demandé une subvention de 12.000 fr., semble-t-il maintenant en soutenir une de 15.000 fr. ?

M. le maire. — Si on veut développer la Bourse du travail, une augmentation de 3.000 francs me paraît nécessaire. Les syndicats ont demandé à avoir un crédit suffisant, et être libres; donnons-leur ces satisfactions.

La subvention de 15.000 francs est adoptée.

On passe à la discussion du règlement.

M. Collard estime que l'on doit laisser les administrateurs de la Bourse, libres de faire leur règlement; ils ont promis de ne pas tenir de discussion de politique pure ou religieuse, qu'on laisse donc les travailleurs discuter entre eux leurs intérêts.

C'est également l'avis de M. le maire. Il va mettre l'article aux voix quand M. Bessières demande la parole pour développer les conclusions de son rapport concernant ce sujet. Le conseil, ennuyé de ces lenteurs, proteste, et M. Bessières, dépité, s'écrit en s'adressant au maire :

— M. le maire nous avait dit, dans le temps, qu'il ne fallait pas de réunions publiques à la Bourse du Travail.

M. le maire. — Eh bien ! j'ai changé d'avis, voilà tout ! (Rires).

M. Monivert. — M. Bessières, il ne faut jamais reprocher à un de vos collègues de marcher en avant.

La proposition de M. Bessières relative au fonctionnement de la Bourse du Travail, mise aux voix, est repoussée, et le conseil adopte celle des syndicats ouvriers, ainsi conçue : « La grande salle ne pourra être mise à la disposition des réunions où l'on traitera la politique pure ou les questions religieuses. »

Le conseil vote ensuite un article additionnel « invitant » l'administration de la Bourse à communiquer le résultat de sa gestion financière au conseil, puis il adopte l'ensemble du projet.

La séance est levée à 10 h. 50.

CONGRÈS COMMERCIAL DES GRAINS

2e Journée

Que faut-il dire de la deuxième journée du congrès commercial des grains, si ce n'est que nous n'avons remarqué sur la place de la Bourse qu'une réunion infime; quelques négociants de Lyon dans l'espoir sans doute de trouver de plus nombreux acheteurs sont restés.

Au point de vue de toutes les céréales, il y avait encore beaucoup moins d'entrain qu'hier; les acheteurs en effet, en présence des prix décevants préfèrent se réserver et attendre l'avenir.

Les avoines seules pouvaient donner lieu à quelques transactions; mais les vendeurs n'ayant voulu consentir qu'à des concessions insuffisantes, il en est résulté à peu près la même nullité d'affaires que la veille, quoique généralement on pense à la hausse sur cet article.

Les autres grains, ainsi que la farine, sont plutôt en tendance faible.

Nous donnons ci-dessous les prix des orges, avoines et blés :

Avoines du Dauphiné vieilles... 16 25 à 17 .. nouvelles... 15 25 à 16 .. 100 kilos gare Lyon, hors barrière. Avoines de Bresse vieilles... 16 .. à 16 50 .. nouvelles... 15 .. à 16 .. 100 kilos au commerce, gare Lyon-Croix-Rousses.

L'exigence des détenteurs a été telle que les affaires ont été presque nulles.

Orges du Puy bon choix triées... 21 .. à .. 2e choix triées... 20 .. à .. 1re qualité inférieure... 18 .. à 18 50 Les 100 kilos toiles acheteurs, gare du Puy.

Les 100 kilos toiles acheteurs, gare du Puy. — — — ordinaire... 14 .. à 16 .. — — — mouture... 16 .. à 16 50 — — — du Dauphiné... 16 .. à 17 .. Le tout aux 100 kil., en gare des vendeurs.

Orges du Midi brasserie... 16 50 à 17 .. — — — mouture... 15 50 à 16 .. Les 100 kil., gare Nîmes-Avignon.

Orges Clermont brasserie... 18 50 à 19 25 — — — mouture... 16 .. à 16 50 — — — de Bourgogne brasserie... 15 50 à 16 .. — — — ordinaire... 14 50 à 15 50

Prix très bas, acheteurs peu nombreux.

Blé Dauphiné choix... 21 50 à 22 .. — — — ordinaire... 21 .. à 21 50 Les 100 kilos à la culture.

Blés du Lyonnais choix... 21 50 à 22 .. — — — ordinaire... 21 25 à 21 50 Les 100 kilos rendus à Lyon.

Blés du Forez choix... 21 75 à 22 .. — — — ordinaire... 21 50 à 22 .. Les 100 kilos à la culture sur les marchés.

Hélas ! il faut bien le dire, une nouvelle baisse semble encore probable dans les semaines sur cette marchandise.

Evidemment, le cultivateur attend le moment propice pour vendre sa récolte; mais il a la tête baissée et ne voit pas que le cultivateur de nos campagnes se croit tranquille et sûr de la vente de son blé au prix fort.

Cette concurrence ruineuse pour le cultivateur français ne l'est point, croyez-le bien, pour le détenteur de blés étrangers.

La Russie, l'Amérique, l'Autriche même importent chez nous des blés de première qualité, qui, en gare de port, ne sont pas d'un prix plus élevé, quelquefois même moindre.

Vous ajoutez à cela que les blés de ces productions lointaines sont d'aussi bonne qualité que les blés français, il ne paraît donc point étonnant qu'on leur donne la préférence.

Il ne nous appartient point de faire aujourd'hui, à cette place, la chronique agricole que notre collègue Jacques Emly traite chaque semaine avec le talent qu'on lui connaît.

Cette petite digression que nous avons été amené à écrire n'est que pour mettre les cultivateurs en garde contre le péril. Qu'ils rompent en visière avec les vieux errements et se pénètrent bien des progrès de l'agriculture. La routine est une belle chose, mais ce n'est que par les essais de nouvelles semences qu'ils arrivent à un résultat et conséquemment à un excédent de recettes qu'une année de travail a bien mérité.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 28 septembre, 272e jour de l'année.

Premier quartier le 29; Pleins lune le 6. Soleil : lever, 5 h. 57; coucher, 5 h. 43

Grande conférence publique. — L'agglomération du Parti ouvrier a organisé pour ce soir mercredi 28 courant, à huit heures et demie du soir, au Théâtre-Bellecour avec le concours assuré des citoyens Carrette, maire de Roubaix; Renard, délégué des syndicats de Fourmies; Lepers, conseiller général, adjoint au maire de Roubaix; Dormoy, maire de Montluçon; Briant, délégué des syndicats de Saint-Nazaire; Mayen, secrétaire de la Bourse du Travail de Roanne; Fournière, publiciste; Sauvage, délégué des tullistes de Calais; Agros, conseiller municipal de Montluçon; Doreux, membre de la Commune de Paris; Jourde, député de Bordeaux.

Prix d'entrée : 25 centimes.

L'affaire de la rue d'Amboise. — Delestang a passé, hier matin, devant le Petit-Parquet, qui l'a renvoyé à l'instruction.

M. le docteur Coulangue a rendu visite hier à la victime, qui devra rester un mois au moins sans travailler.

Rectifications erreur qui s'était glissée dans notre compte rendu d'hier : C'est le secrétaire du commissariat de la Bourse qui a arrêté le meurtrier et non les agents de la sûreté.

Déraillement. — Hier, à 8 heures du soir, deux wagons ont déraillé près de la gare de Perrache, côté Rhône.

Les deux wagons étaient attelés au train

en villégiature à Aix; — finalement, ordonné par le chef de la municipalité à M. Poncet de laisser M. et Mme Escalats libres de concourir à cette représentation. Mon Dieu ! qu'on a donc de peine à forcer ce directeur de faire une réclame profitable à son théâtre !

M. et Mme Escalats, en compagnie de Boudouresque et de Beyle, ont chanté le trio de Guillaume et le trio de Faust avec un succès, des rappels et des ovations que jamais peut-être ils n'auraient eus dans d'autres circonstances. Il était impossible de leur assurer une plus belle rentrée. Mais, ce sont là des choses que, dans le bureau de la direction des théâtres, on ne saisit qu'après ordre du maire.

Revenons au concert où tous les artistes ont chanté, à qui mieux mieux, du Dupont, mais où nous devons ajouter que, seul, Boudouresque a su donner la couleur indiquée par le maître — et où, cependant Coquelain a su, à force de gaieté, inventer un Pierre Dupont nouveau, inédit, inattendu, invraisemblable, mais dont le succès est allé, lui aussi, jusqu'aux nues *alle stelle* — comme on dit au pays du macaroni.

N'oublions pas Octave Pradels dans son étincelante conférence sur la Chanson et contre le café-concert — conférence où le spirituel Marseillais a joué les Brutus pour rire pendant une demi-heure : « l'immolait-il pas la production dont il a été contumace ? »

Plus applaudi encore Armand Silvestre qui, cette fois, prenant la lyre des poètes, a lu les beaux vers qui suivent :

STANCES NOUVELLES A PIERRE DUPONT

Je veux encore, noble poète, Jeter dans l'air ton nom hautain : Que la fanfare du matin En réveille l'ombre muette; Et qu'il monte dans la clarté Pur et rayonnant comme un glaive Car le jour qui pour toi se lève S'appelle l'immortalité.

Dupont, grande âme fraternelle Rebelle au rire et douce aux pleurs Et qui, poète à nos douleurs, Aux cours saignants, a crié ton aïe, Car tu fus celui qu'en tous lieux Pour sa pitié chacun renomme, Et c'est à force d'être un homme Que tu méritas d'être un dieu !

Dupont, fil de la même argile Que ceux qui peinent dans les champs, Mais qui, par la douceur des chants, Les consolais comme Virgile, Chanteur des sapsins toujours verts, La nature qui fut ton livre Avec elle te fait revivre Dans tout ce qu'on chantait tes vers.

C'est ton nom sacré que murmure La lyre timide des fleurs, Le frisson de la source en pleurs, L'écho de la lourde ramure, C'est ce nom de l'oubli vainqueur Qu'a son tour la patrie acclame, Rallumant sa gloire à ta flamme, Réchauffant son cœur à ton cœur.

Après quoi, revenant en scène, il a, sur un mode plus badin, raconté sa biographie, qui se termine, elle aussi, par ces deux vers à la fois promesse et programme :

Et je déguerpissai de ce monde pervers, N'ayant que deux regrets : les femmes et les vers.

Dieu lui donne de ne les regretter les unes et les autres que le plus tard possible. En somme, soirée exquise et originale, où le programme était suivi... à peu près, où on allait de surprises en émerveillements, où Cadet chantait la Vigne et déclarait d'une voix bica curieuse :

Qu'ils n'en ont pas en Angleterre, où Boudouresque chantait les Sapsins, les Beufs, et où il donnait au Quand Même de M. Roy une telle intensité et une telle couleur que la salle croulait, que le poète, — oh ! ces poètes ! — sautait au cou du chanteur ! — un peu plus, nous courions tous à la frontière...

Mais on s'est calmé avec la musique municipale qui ne craint pas les morceaux de longue haleine, — et Dupont aura sa statue.

Vivent les artistes qui ont généreusement donné leur talent et leur prestige, vive le Caveau qui a eu l'idée, vive le public qui a apporté son argent, vive M. le maire qui a empêché que la fête n'échouât, — et vive notre vieux grand Pierre Dupont ! P. B.

LIEBKNECHT A LYON

Le député bien connu du Reichstag allemand, est arrivé hier soir, à la gare de Perrache, par l'express de Marseille, avant la fin des travaux du congrès du Parti ouvrier auxquels il a pris une part active, comme on le sait.

A sa descente du compartiment de seconde classe dans lequel il a fait le trajet, il a été reçu par un certain nombre de socialistes lyonnais qui l'ont accompagné à son hôtel.

Liebknecht, coiffé d'un large feutre, une barbe blanche et longue s'étalant en éventail sur sa poitrine, à l'air et l'allure d'un patriarche; la taille un peu voûtée, Liebknecht paraît âgé d'une soixantaine d'années.

Un autre ordre du jour réclamant l'amnistie pleine et entière pour tous faits politiques ou connexes a été acclamé.

Aucun incident.

UNE ASSOCIATION DE BANDITS

Palermes, 27 septembre. La nuit dernière, on a arrêté en ville et dans l'arrondissement, environ 160 individus accusés de constituer une vaste association de malfaiteurs.

Presque tous sont des repris de justice, soumis à la surveillance de la police. On affirme que se trouvent parmi eux les auteurs des vols et des agressions de ces derniers temps.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

TRIBUNE OUVRIÈRE

Syndicat des ouvriers menuisiers. — Les ouvriers menuisiers qui veulent suivre les cours de dessin qui s'ouvrent à Lyon le 4 octobre et à Vaise le 6, sont invités à se faire inscrire les mercredi et vendredi, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche, de 9 heures à midi, au siège, avenue de Saxe, 176.

VOYAGES INTERNATIONAUX COOK

L'AGENCE COOK

Délivre à première demande des Billets et Circulaires pour tous pays

BILLETS A ITINÉRAIRES FACULTATIFS ET VOYAGES D'EXCURSION

COUPONS D'HOTEL

LYON. — 2, Place Bellecour, 2. — LYON

spécial qui chaque soir amène le matériel des ateliers d'Oullins. Ils ont encombré la voie principale de telle façon que tous les trains de la soirée ont dû aiguiller avant d'entrer en gare.

Aucun accident de personnes.

Une prétendue agression. — On a amené à l'Hôtel-Dieu, hier matin, un individu qui, la veille au soir, avait été relevé sans connaissance, cours Lafayette.

On avait parlé d'agression nocturne, mais le blessé a pu, dans la soirée, recouvrer l'usage de la parole. Il a avoué avoir bu beaucoup la veille, et a été fort étonné quand on lui a parlé d'agression :

J'ai dû tomber, a-t-il dit, je ne me le rappelle pas, mais je ne crois pas avoir été attaqué. Du reste, il ne manque rien dans mes poches, et si je suis à l'Hôtel Dieu aujourd'hui, je ne m'en rendrais pas compte.

Ce blessé, qui se nomme Auguste T..., cocher, arriva le matin même de Tournus (Saône-et-Loire).

Jeunes voleurs. — M. Folley, commissaire de police de la Croix-Rousses, a arrêté, hier, deux garnements de 11 et 12 ans, inculpés de vol et complicité.

Ces jeunes voleurs ont pris une somme de 15 francs dans le comptoir de M. Gaillard, et un veston à M. Nicolas, cafetier.

Tentative de suicide. — Deux dévoués citoyens ont amené au poste de la mairie du 1er arrondissement une femme X..., rue Louis Guérin, qui venait de retirer du Rhône en amont du pont Morand.

C'est à la suite d'une discussion qu'elle aurait eue avec son mari que Mme X... s'était jetée dans le Rhône.

Renversé par une voiture. — Hier soir, à 6 heures, un char à bancs conduit par M. Etienne Buisson, propriétaire, boulevard des Brotteaux, 56, a renversé, au débouché du pont Morand, M. Louis Mathis, employé au Grand-Hôtel, rue Ney, 75.

Le blessé, qui portait des contusions à la tête, a été soigné chez M. Berthet, place Morand.

Feuilleton de L'ÉCHO DE LYON 28 Septembre 1902

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AIGREMONT

Bien, ordonnez à votre maçon de se mettre de suite à la besogne. Celui-ci, en effet, commença aussitôt, aidé du garde champêtre.

On appela le fossoyeur ; deux paysans qui labouraient un champ voisin furent également hélés, et après des efforts énormes, les cinq hommes, pliant sous le poids, déposèrent la bière sous l'auvent, où jadis Madeleine avait fait à Charles Sintéty la confidence de son éternel amour pour Richard de Clavières.

ceux qui étaient là, même à l'indifférent procureur, le médecin scia, découpa, fouilla ce pauvre corps jusque dans ses profondeurs.

vele de l'autopsie, les coupables s'enfuirent?... Le médecin avança ses lèvres fines. — Ceci, mon cher juge, est votre affaire, dit-il.

De loin, et d'un oeil fin, il avait suivi, sans l'entendre, le colloque du juge et du procureur.

boite d'autopsie, André Bascon ayant terminé sa lugubre besogne revenait, le visage plus blanc et plus décomposé que le mort dont on venait de fouiller les restes.

Mme CLAUDIA somnambule. Renseignez avec précision sur toutes les phases de la vie. Son savoir défie toute concurrence loyale.

ON DEMANDE 30 employés vendeurs pour les Tissus Nouveautés. Ils doivent être de la partie et porteurs de bonnes références.

CONSTIPATION ANEMIE. Affections du Foie, Hépatites, Goutte, etc. GUÉRISON RAPIDE ET CERTAINE.

Grande Brasserie-Restaurant Faure. A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARDIN). Déjeuners à 2 fr. 50.

CAISSE MUTUELLE Institution Française d'Épargne et de Prévoyance. SIÈGE SOCIAL A LYON : Rue Centrale, 32.

LOTÉRIE AU PROFIT DE L'Œuvre des Petites Filles Abandonnées. 45,000 BILLETS SEULEMENT.

LIMONADE GAZEUSE NATURELLE CHAMPAGNISÉE. Pour Prendre BEAUCOUP DE POISSONS.

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAITRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER.

VIENT DE PARAITRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques.

BOURSE DE LYON Du 27 Septembre 1892. FONDS ÉTAT, OBLIGATIONS, Cours des Valeurs en Banque.

BOURSE DE PARIS Du 27 Septembre 1892. DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, COURS DES VALEURS EN BANQUE.

APRÈS BOURSE Du 27 Septembre. HUILES DE COLZA, HUILES DE LIN, SUCRES Roux, SUCRES Blancs.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 27 Septembre 1892. MARCHÉ DE LA VILLETTE, MARCHÉ AUX BESTIAUX.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS du 26 Septembre 1892. ÉTAT-CIVIL DE LYON, INHUMATIONS.

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche. PRESSEURS PERFECTIONNÉS, PLANTES D'APPARTEMENTS.